

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 16 (1931)  
**Heft:** 5

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Union suisse  
des Caisses de Crédit Mutuel  
(système Raiffeisen)

**Convocation**  
à la

**28<sup>me</sup> Assemblée générale ordinaire**

lundi 29 juin 1931, à 3 1/2 h. de l'après-midi  
au Kursaal, à Interlaken

**ORDRE DU JOUR :**

1. Discours d'ouverture du président de l'Union.
  2. Election du Bureau de l'assemblée.
  3. Présentation des comptes et bilan pour 1930 et rapports:
    - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
    - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office des revisions.
  4. Rapport du Conseil de surveillance.
  5. Résolution sur l'approbation des comptes et bilan de 1930.
  6. Elections:
    - a) Proposition de porter de 5 à 6 le nombre des membres du Conseil de surveillance,
    - b) Election du Comité de direction et nomination du président,
    - c) Election du Conseil de surveillance et nomination du président.
  7. Discussion générale.
- St-Gall, le 10 mai 1931.

Le Comité de direction.

**Programme général**  
du

**28<sup>me</sup> Congrès annuel des Caisses  
Raiffeisen Suisses**

des 29 et 30 juin 1931, à Interlaken

Lundi 29 juin:

- 9 h. Séance des Conseils de l'Union à l'Hôtel Victoria.
- 15 h. 30 Assemblée générale de l'Union au Kursaal.
- 20 h. 15 Soirée de réception au Kursaal.

**Mardi 30 juin** (si le temps est propice):  
6 h. 53 et 8 h. 35 **Départ d'Interlaken (gare de l'Est) pour une excursion en trains spéciaux (à prix réduit) à Wilderswil-Schynge Platte (1970 m. Alt.)**  
11 h. 30 et 13 h. 20 **Rentrée des trains spéciaux à Interlaken (gare de l'Est).**

Les Caisses qui enverront des délégués sont priées d'adresser au Bureau de l'Union pour le 20 juin prochain au plus tard, le bulletin d'inscription remis avec la convocation officielle.

## Idées directrices

### Les forces morales

Le bonheur et la force d'une nation ne reposent pas seulement sur la prospérité matérielle, mais aussi et surtout sur les valeurs spirituelles, sur sa force morale. La grandeur d'une nation se développe en proportion de la vigueur de sa foi en l'avenir, de sa confiance en l'idéal supérieur, qui est la source de sa cohésion. L'idéal national suisse, c'est l'attachement indéfectible à la liberté; c'est le culte de la solidarité qui soutient l'effort de tous, vers le progrès, au profit de tous. C'est la fidélité à cet idéal de solidarité, c'est l'attachement à ce devoir supérieur, aux fluctuations de l'égoïsme immédiat, qui garantissent notre cohésion nationale.

Le culte des valeurs spirituelles nous préservera du matérialisme épais, qui menace notre civilisation. Le peuple suisse sait que le bonheur profond et durable ne consiste pas seulement à jouir, mais surtout à être fort, à inventer, à construire, à diriger sa propre activité et celle des autres, à atteindre une supériorité de caractère.

Le secret de la force morale et économique de notre pays, c'est l'endurance à l'effort, l'acceptation joyeuse de la loi générale du travail, la simplicité et la continuation de l'effort de ceux qui sont arrivés à la fortune. C'est une sécurité sociale, une force morale et aussi un

élément de prospérité que de posséder une classe riche, qui continue à travailler et à vivre simplement, tandis que les masses moins fortunées s'élèvent progressivement vers une situation meilleure et jouissent déjà d'un standing de vie supérieur à celui des classes correspondantes dans les autres pays. Notre démocratie donne libre carrière au travail, à l'effort et à l'intelligence. Nous constatons avec une réelle satisfaction que nos grandes entreprises industrielles, commerciales et bancaires sont le plus souvent dirigées par des hommes d'origine modeste. La force des affaires qu'ils dirigent et du milieu qu'ils créent, c'est la simplicité, l'endurance au travail, l'esprit d'ordre qui est la caractéristique de la race dont ils sont sortis.

Le devoir de notre démocratie ne consiste pas seulement à fournir à chacun les possibilités de confort physique indispensable, mais aussi et surtout à former dans le peuple les énergies physiques, morales et intellectuelles sans lesquelles l'homme reste fatalement l'esclave de son temps.

J. MUSY, cons. fédéral.

(Discours prononcé à Zurich, en avril 1931)

## L'idée Raiffeiseniste en marche

Au 31 décembre 1930, l'Union comptait 516 Caisses affiliées.

Au début de cette nouvelle année, l'activité propagandiste a été particulièrement fructueuse, et 17 nouvelles Caisses se sont encore constituées dans neuf cantons différents.

Ceci prouve non seulement que la population agricole est définitivement acquise à l'idée du crédit mutuel, mais encore que ces organisations rurales si appréciées et si estimées partout où elles existent déjà, répondent vraiment à un réel besoin matériel et moral de l'époque actuelle.

De tous côtés les demandes de renseignements sur l'organisation et le fonctionnement de ces institutions rurales parviennent en quantité au Bureau Central de l'Union. Ce dernier s'empresse de donner tous les renseignements utiles

et délègue gratuitement des conférenciers pour exposer en assemblée populaire, de façon concise et objective, le rôle de ces organisations rurales.

Il est intéressant de constater combien l'exposé de la belle idée Raiffeiseniste suscite partout l'intérêt, et combien la population rurale fait preuve de compréhension et d'enthousiasme pour ces organisations qui cherchent à améliorer la situation générale du paysan par leur action faite d'un alliage adroit de principes économiques avec la notion chrétienne de l'amour du prochain et de l'entraide réciproque.

L'Oberland-Bernois est aujourd'hui définitivement acquis à la cause Raiffeiseniste; après les cinq fondations de l'année dernière, deux Caisses nouvelles ont encore vu le jour en janvier. Sous l'adroite initiative du nouveau président de la Fédération cantonale, le mouvement prend également une rapide extension dans le canton de Soleure qui compte déjà pas moins de quatre enfants de l'année. En Argovie aussi, trois nouvelles Caisses sont venues s'ajouter aux 60 Sections qui existaient déjà à la fin de l'année dernière. Dans le canton d'Uri, le village alpestre d'Isental vient de s'assurer aussi dernièrement les bienfaits d'une semblable organisation. On a relaté déjà la constitution de la Caisse de Schiers dans les Grisons, avec le chiffre-record de cent-dix membres fondateurs. A Lucerne aussi une nouvelle Section vient de voir le jour et St-Gall même, qui comptait déjà 67 Caisses dans 80 communes rurales, a trouvé encore place pour une nouvelle section, à Murg, sur le lac de Wallenstadt. Malgré l'existence déjà dans ses murs d'une Caisse d'épargne et de prêt (société par actions), le gros bourg de Guin — la capitale de la Singine fribourgeoise — réclamait depuis longtemps sa Caisse Raiffeisen; cette dernière vient d'être constituée tout dernièrement après de laborieux pourparlers.

En Suisse romande, l'intérêt pour la cause se manifeste également vivement partout, et des fondations sont imminentes. En plus des Caisses de Vuarrens et de Vullierens dont nous avons déjà annoncé la fondation, le canton de Vaud vient d'enregistrer tout dernièrement la constitution de la Caisse de Servion, près d'Oron. A Genève et à Neuchâtel, la question est aujourd'hui partout si actuelle que des fondations résulteront sûrement. En Valais, Jura-Bernois et Fribourg, les fondations ont enregistré un petit arrêt, mais l'idée qui est continuellement vulgarisée par tous ceux qui veulent le progrès moral et économique de nos paysans, continue nonobstant de progresser.

Ces résultats sont réjouissants. Ils caractérisent bien la marche constante et ascendante du mouvement coopératif suisse que représentent les Caisses Raiffeisen. De nouveaux progrès peuvent être également attendus avec confiance, car nous savons qu'il existe encore dans beaucoup de villages, des citoyens qui appellent de leurs vœux la fondation d'une Caisse Raiffeisen.

La constitution d'une Caisse est fort simple. Elle ne dépend que de l'esprit d'initiative et de solidarité de quelques citoyens dévoués. Or, chaque village ne possède-t-il pas en abondance de ces chrétiens, de ces hommes de cœur toujours disposés à prêter leur concours pour une action noble et utile? Il faut aussi avant tout un homme d'action, un initiateur qui veuille bien prendre sur lui de convoquer au moins une assemblée populaire pour exposer la question. L'Union Suisse prête à chacun son concours bénévole, donne tous les renseignements utiles et délègue gratuitement des conférenciers pour exposer la question.

C'est ainsi que partout des forces sont en œuvre qui travaillent au triomphe des beaux principes de Raiffeisen. L'intensive activité déployée par les collaborateurs bénévoles et le besoin qu'éprouvent de plus en plus les paysans de voir leurs intérêts bénéficier d'une large et efficace protection, provoqueront à l'avenir encore, de nombreuses fondations nouvelles de Caisses Raiffeisen, et amèneront à nos organisations de nouveaux adhérents en nombre toujours plus grand.

### Caisses Raiffeisen et Banque Cantonale dans les Grisons

(Suite et Fin)

Vouloir prétendre que le Secrétariat Suisse des Paysans désavouait les Caisses Raiffeisen était paradoxal. N'avait-il pas publié, en 1924, une brochure appelée à constituer un guide pour les paysans, brochure dans laquelle il a développé de façon très étendue la question du crédit agricole et recommandé les Caisses de Crédit Mutuel d'après le système Raiffeisen comme l'institution financière idéale pour la régularisation du crédit rural? Et de semblables organisations ne devraient pas avoir leur place dans le canton montagnard des Grisons, alors que des 525 Caisses Raiffeisen, 98 se trouvent dans le canton montagnard du Valais et 21 dans l'Oberland-Bernois? Comment se fait-il alors que le conseiller national Baumberger ait pu arriver à la conclusion suivante dans son rapport de l'enquête officielle sur la situation de la population des régions alpestres: « Les

Caisses Raiffeisen et leur Union Suisse ont déjà rendu les plus précieux services à la classe agricole et moyenne, et en particulier à la population de nos vallées alpestres. D'ici quelques années il ne devrait plus y avoir en Suisse une seule vallée, et dans cette vallée plus une seule commune qui ne soit dotée d'une Caisse Raiffeisen ». A toute occasion, on recommande à la population agricole la défense personnelle de ses intérêts. Pourquoi ne la laisse-t-on pas agir lorsqu'elle veut appliquer ces principes dans le domaine de l'argent et du crédit? Si les Caisses Raiffeisen ne répondent réellement pas à un besoin dans les Grisons, elles disparaîtront alors d'elles-mêmes; si par contre elles constituent vraiment une institution bienfaisante, elles se propageront et se développeront naturellement, malgré tous les obstacles que l'on placera sur leur route.

Voilà à grand trait ce que le correspondant de l'Union développa dans son communiqué à la presse. Sur ces entrefaits, on aurait pu s'attendre à ce que le premier correspondant cherchât à justifier son point de vue, principalement en ce qui concernait l'implication illicite dans cette affaire du Secrétariat des Paysans. Un nouvel article anonyme comme le premier, parut en effet dans la presse. Ce correspondant s'agrippa de nouveau et uniquement à cette responsabilité illimitée des sociétaires dont il chercha à faire une chose si sinistre, que tout Raiffeiseniste en frémirait vraiment s'il ne devait en sourire.

Mais cette peinture en noir et cet ultime appel à consacrer à la Banque Cantonale le monopole dans le domaine du crédit rural ne parvint pas à endiguer la volonté populaire. Après une nouvelle étude approfondie de la question, la Caisse de Schiers était définitivement constituée le 29 mars dernier. Une riposte ouverte avait été donnée également dans la presse au correspondant de la Banque Cantonale, par M. Hans Bärtsch, le principal initiateur de la Caisse de Schiers. Après avoir réfuté certaines objections au sujet de la responsabilité solidaire et montré que par le fait de la structure spéciale et de l'organisation des Caisses Raiffeisen, cette responsabilité ne pouvait constituer un danger de la nature esquissée, il terminait avec beaucoup d'à-propos:

« Il serait intéressant de savoir comment le correspondant qui daigne nous mettre en garde contre ces institutions s'explique alors le développement considérable des Caisses Raiffeisen dans le monde entier? Suppose-t-il peut-être qu'il y a dans les 100,000 communes

» rurales où existent des Caisses Raiffeisen plus de fous que de personnes intelligentes et que lui seul regorge de sagesse ?

« Même si de nombreuses Caisses Raiffeisen devaient peut-être diminuer la suprématie de la Banque Cantonale, ceci serait par contre largement compensé par le renforcement de la classe moyenne qui résulterait de l'activité de ces Caisses Raiffeisen, tant il est vrai que la prospérité d'un Etat repose sur une classe moyenne saine, laborieuse et capable de mettre en valeur ses forces

» lier contre notre Banque Cantonale. Une Banque Cantonale ne peut être administrée sur les principes qui sont à la base d'une Caisse Raiffeisen. De ce fait une Banque Cantonale ne pourra jamais rendre une Caisse Raiffeisen inutile et superflue. Il ne s'agit donc que de trouver une base appropriée pour une fructueuse collaboration, la main dans la main, pour le but commun qui est de lutter contre l'endettement en général, et l'endettement hypothécaire en particulier. En outre, dans les Grisons, il convient d'apprécier davantage les Cais-

» nobstant pas s'aliéner la sympathie de quelques bons et puissants amis, et l'on se trouve dans la situation de cet employé de banque qui confiait à un caissier d'une Caisse Raiffeisen qui avait affaire à son guichet: « Ils ont bien raison les paysans de fonder et de soutenir les Caisses Raiffeisen, mais il va sans dire que nous, dans les banques, il ne nous est pas permis de leur donner raison ».

En somme, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que les banques aient ainsi attiré elles-mêmes l'attention du public sur les Caisses Raiffeisen, et fait en fa-



L'agreste village vaudois de Valeyres-sous-Rances — le Bichelsee romand — où M. le pasteur H. Rochat a fondé, le 10 avril 1906, la première Caisse Raiffeisen de la Suisse française.

Au second plan à gauche on aperçoit également le village de Rances où a suivi, un an plus tard, la constitution de la seconde des Caisses romandes. Le 25 avril dernier, la Caisse de Valeyres a commémoré par une belle manifestation, le 25<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation.

» intrinsèques et non sur de puissantes banques ».

Si la presse quotidienne des Grisons a aimablement ouvert ses colonnes pour l'exposé du point de vue Raiffeiseniste, les rédactions se dispensèrent de tous commentaires ou se prononcèrent dans un sens négatif. Même quelques journaux d'autres cantons s'empressèrent d'emboîter le pas. Seul le correspondant des « Neuen Zürcher Nachrichten » a rompu une lance en faveur des Caisses Raiffeisen, en relevant avec beaucoup d'objectivité:

« Le nombre considérable de voix qui s'élèvent pour la défense de ces Caisses sociales rurales, montre clairement que le besoin de semblables institutions se fait indéniablement sentir. Dans ces conditions, le mouvement Raiffeiseniste poursuivra sa route, lentement peut-être, mais irrésistiblement. Là où elles existent déjà on n'a qu'un seul regret, celui de ne les avoir introduites plus tôt.

« Il va sans dire que le mouvement Raiffeiseniste ne peut constituer en lui-même une action contre les établissements de crédits existants, et en particu-

» ses Raiffeisen à leur valeur éthique et organisatrice qu'à leur caractère de simple institution de crédit. »



Les milieux dirigeants du canton doivent se trouver dans un certain embarras. La population agricole réthique possède cette volonté de réagir elle-même et de chercher par ses propres moyens à lutter contre les effets de la crise actuelle. C'est là ce qui est préconisé de tous côtés et en particulier par ces milieux dirigeants eux-mêmes. Aller jusqu'à exclure alors justement l'important domaine du crédit dans cet appel général ne serait logiquement que difficilement admis. D'autre part, les Caisses Raiffeisen sont indéniablement en elles-mêmes des excellentes institutions qui permettent à la classe moyenne et laborieuse d'améliorer ses conditions d'existence, non seulement matérielle, mais encore intellectuelle et morale. Ceci ne se laisse pas contester. Si non, pourquoi alors les chefs agricoles et les hommes d'Etat les plus éminents se posent-ils en adhérents et préconisent-ils cette cause ?

C'est juste, mais... on n'aimerait no-

» veur de ces dernières une efficace et gratuite réclame. Dans une correspondance, la « Nouvelle Gazette des Grisons » commence même à revenir en arrière et à se rendre compte qu'en somme toute la discussion a profité non pas à la Banque Cantonale, mais aux Caisses Raiffeisen. Du reste, lorsque les esprits se seront un peu calmés, on se rendra aussi compte dans les Grisons que les Caisses Raiffeisen, dont les dépôts n'atteignent en Suisse que le 1 % des capitaux confiés aux autres banques, ne peuvent pas être en définitive une concurrence aussi dangereuse que l'on se plaît à le supposer. Si une Banque Cantonale est au point de ne pouvoir supporter cette concurrence, c'est qu'elle est alors vraiment digne de compassion. Les rapports annuels des Banques Cantonales publient des chiffres qui accusent un développement considérable à côté duquel celui enregistré par les organisations Raiffeisenistes ne fait que modeste figure. Les Caisses ne dénie nullement l'absolue nécessité des autres établissements financiers, et reconnaissent que les banques et en particulier les Banques Cantonales

ont aussi un grand rôle économique à remplir. En matière d'épargne et de crédit, il ne peut être question de monopole ni pour les Banques Cantonales, ni pour les Caisses Raiffeisen. Même si des Banques Cantonales s'acharnaient à écraser toute éclosion de l'idée Raiffeiseniste et à enrayer par tous les moyens le développement des Caisses Raiffeisen, elles ne parviendront cependant pas à les remplacer, tout comme les Caisses Raiffeisen n'émettront jamais la prétention de vouloir remplacer les Banques Cantonales. Que les grandes banques, dans leur politique d'expansion, ouvrent partout de nouvelles succursales qui constituent pratiquement une réelle concurrence, les Banques Cantonales n'en prennent pas ombrage et la presse parle alors de nouveaux et grands progrès économiques ! Mais si c'est alors la population rurale qui se groupe pour la défense de ses intérêts particuliers et qui réalise un progrès identique, c'est alors tout différent. Ce ne sont pas des privilèges que réclament les Caisses Raiffeisen, mais c'est seulement l'égalité de traitement. Ne justifient-elles pas leur droit à cet égard par le but qu'elles poursuivent et qui est d'améliorer les conditions d'existence matérielle du paysan et du petit artisan ? Et si à côté du développement économique, les Caisses Raiffeisen visent encore au progrès moral et social, en plaçant le commerce de l'argent sous l'égide des principes chrétiens, qui oserait leur en faire un grief ? Il y a tellement d'éléments destructeurs et spoliateurs qui s'attaquent à la vie économique et sociale actuelle que l'on ne peut que saluer hautement les organisations qui veulent soutenir la population rurale et lui permettre de conserver son caractère et sa fidélité au sol ancestral.

Où cette tendance énervante à l'étatisme exclusif nous conduirait-elle finalement ? Si l'on considère par exemple les avatars de la Banque Cantonale neuchâtoise où des pertes ascendant à 17 millions de francs ont été simplement mises à la charge de l'Etat, donc en quelque sorte sur le dos des contribuables, ne conviendrait-il vraiment pas de faire preuve de plus de loyauté et de justice à l'égard d'institutions qui, sans aucun appui ou subvention de l'Etat, travaillent efficacement depuis plus de 30 ans, sans qu'aucune perte n'en soit jamais résultée pour les adhérents, au bien du peuple et de la Patrie ? Ce n'est pas uniquement par de la bienfaisance ou par le pur génie étatiste que l'on parviendra à réaliser la réforme économique et sociale. Ce qu'il faut ici avant tout, c'est l'aide personnelle, la mise en valeur des forces

économiques, intellectuelle et morale de chaque individu. C'est là qu'il faut chercher avant tout, les éléments d'une réforme efficace et durable. La population rurale n'a, hélas, que trop attendu déjà pour se donner une organisation de crédit d'exploitation qui lui soit propre et qui soit parfaitement adaptée à ses besoins. Ceci a déjà été réalisé avec succès à l'étranger il y a 30 à 50 ans. Ce faisant, l'agriculture cherche ce que l'industrie, le commerce et l'artisanat ont réalisé depuis longtemps à leur profit dans les villes.

Conscientes de la haute mission qui leur incombe, les Caisses Raiffeisen sauront éloigner les obstacles que l'on s'acharne à jeter sur leur route et défendront toujours leurs droits avec énergie. Comme tout autre établissement de crédit, grand ou petit, les Caisses Raiffeisen demandent à être jugées avec équité et objectivité.

### La politique des taux auprès des Caisses Raiffeisen

Dans le bel exposé qu'il a fait à l'assemblée des délégués des Caisses Raiffeisen vaudoises, le 25 avril 1930, M. A. Golay, à Molondin, président de la Fédération, a énoncé à ce sujet les très justes considérations suivantes :

Il y eut l'année dernière dans notre pays une surabondance de capitaux qui amena de grandes perturbations dans le cours du marché de l'argent. La Banque Nationale, qui depuis l'automne 1925, avait pu maintenir son taux d'escompte à 3 et demi pour cent l'abaisse à 3 pour cent en avril 1930, puis à 2 et demi pour cent en juillet dernier, et vous savez qu'il est encore descendu à 2 pour cent depuis le 22 janvier de l'année courante, atteignant ainsi un niveau qu'il n'avait jamais connu. Cette chute de 1 et demi pour cent en moins d'un an est un signe caractéristique du désarroi économique dans lequel nous vivons. Les obligations des établissements financiers qui restaient encore du 5 pour cent au début de 1930 sont descendues successivement à 4 trois quarts, 4 et demi, 4 et quart, 4, 3 trois quarts pour cent, et les taux des dépôts d'épargne ont naturellement suivi ce mouvement rétrograde à une allure un peu plus lente.

De cet effondrement des taux-crédanciers doit nécessairement résulter un abaissement des taux appliqués aux débiteurs, et l'on pourrait s'en réjouir dans nos milieux Raiffeisenistes où l'on a surtout en vue l'intérêt bien entendu des emprunteurs, si cet allègement des charges des débiteurs résultait d'un état de chose

normal. Ce n'est malheureusement pas le cas. Cette extraordinaire dépréciation de la valeur des capitaux et du loyer de l'argent affecte tout particulièrement notre petit pays envahi par un afflux considérable de dépôts venant de l'étranger, tandis que d'autres grands Etats manquent de capitaux et souffrent de la cherté du crédit. C'est une des conséquences de l'instabilité politique de l'Europe et de la crise économique universelle dans laquelle nous sommes plongés. Cela dénote combien anormale est la situation actuelle et l'on ne saurait, par conséquent, se réjouir sciemment d'une baisse du loyer de l'argent provenant d'un défaut d'équilibre économique; il serait donc dangereux d'en prendre occasion pour encourager les particuliers qui seraient tentés de le faire, à profiter des circonstances actuelles pour contracter des emprunts sans nécessité ou pour abuser des facilités de crédit qui peuvent s'offrir momentanément.

Ces variations de taux ajoutent quelques difficultés aux préoccupations habituelles des organes dirigeants de nos Caisses et compliqueraient même singulièrement leur tâche s'ils n'avaient pas le double privilège d'être tenus au courant des affaires par les communications que publie régulièrement « Le Messager Raiffeisen », et de pouvoir en outre, obtenir du Bureau de l'Union toutes les indications dont ils peuvent avoir besoin pour prendre en temps utile, les mesures nécessaires. Il leur suffit donc de suivre les directives et les conseils qui leur sont prodigués et c'est ce que nous leur recommandons de faire. Cette recommandation n'est peut-être pas superflue, car il est, paraît-il, des Caisses qui s'obstinent encore aujourd'hui à payer des taux-crédanciers exagérés, ce qui est très dangereux, puisque cela leur empêchera de suivre le mouvement de baisse des taux-débiteurs et les placera à un moment donné dans une fausse position. Nous ne voulons pas dire par là qu'il faille s'abandonner à toutes les fluctuations du marché monétaire. Non, certes il importe spécialement dans une époque de crise comme celle que nous traversons de ne pas perdre de vue le rôle modérateur que nos Associations de crédit sont appelées à jouer dans le domaine du taux de l'intérêt, comme dans d'autres, et qu'elles peuvent arriver à remplir, grâce à leur nature particulière, lorsque leur position est assez solidement établie, comme ce fut le cas, par exemple, d'une forte Caisse de la Suisse orientale qui, en 1921, alors que la Confédération elle-même ne trouvait pas à emprunter à moins du 6 pour cent, a pu se contenter de demander à ses

débiteurs du 5 et quart seulement et n'en a jamais exigé davantage.

Ainsi, nos petits instituts financiers, en évitant les extrêmes dans la fixation de leurs taux, atténueront dans une certaine mesure, les écarts du marché de l'argent, non seulement pour leurs débiteurs, mais aussi pour leurs déposants qu'il ne faudrait pas décourager, car en abaissant par trop les taux-cranciers on risquerait de porter atteinte à l'esprit d'épargne qui est à la base de la prospérité économique.

### À propos des avances de la Confédération

On nous écrit de Lentigny:

Nous lisons dans « Le Paysan Suisse » un article de M. le Dr Laur, intitulé: « Le projet de l'octroi d'un crédit de 60 millions ». Il dit, entr'autres, que l'Union Suisse des Paysans avait attiré l'attention du Conseil fédéral sur différents défauts et formulé la crainte que le projet ne devint davantage une œuvre de secours en faveur des banques désireuses de liquider leurs « créances douteuses » qu'une aide efficace et durable pour les paysans obérés.

Nous comprenons parfaitement la prudence de M. Laur, toujours désireux de venir en aide aux paysans. Nous pouvons cependant certifier que sa crainte n'a aucun fondement dans le canton de Fribourg. M. le Dr Savoy, chef du Département de l'agriculture du canton de Fribourg mérite d'être félicité et cité en modèle aux autres cantons pour la façon exemplaire avec laquelle il a procédé à la première répartition des huit millions. Il a adressé à toutes les Banques, Caisses d'Epargne et Caisses Raiffeisen du canton une circulaire les priant de bien vouloir se charger de la répartition du capital en question, (environ 320,000 francs). Notons en passant que Fribourg fut le seul canton, et c'est peut-être la raison pour laquelle la chose a donné relativement d'assez bons résultats, à daigner demander l'appui des Caisses de Crédit Mutuel. La plupart des établissements répondirent affirmativement. C'est là, qu'il faut rendre hommage aux Caisses Raiffeisen qui toutes acceptèrent de rendre gratuitement le service qu'on attendait d'elles.

Ainsi, dans la commune de L., où se trouve une Caisse en pleine prospérité, le Conseil communal avait agréé neuf demandes d'agriculteurs pour un montant de 4,600 francs (8 parts de 500 francs et une part de 600 francs) qui revenait à la commune d'après la répartition cantonale. Ces neuf agriculteurs, sans distinction de parti, vinrent toucher leur

dû auprès de la Caisse de Crédit Mutuel du village en se déclarant enchantés de la bonne aubaine et en remerciant (chose assez rare à l'heure actuelle) l'autorité compétente pour son généreux geste. Depuis lors, chaque année, avec plus ou moins de retard il est vrai, le remboursement de l'annuité se fait sans difficulté.

Il est certain que ce modeste capital, versé par la Confédération, fut momentanément un précieux secours aux agriculteurs. Qu'attend-on donc pour compléter le geste avec les 60 millions? Ce qu'il est absolument nécessaire de savoir, c'est que nos paysans obérés attendent impatiemment là-dessus.

Une façon de procéder qui donnerait semble-t-il, de bons résultats serait la suivante: La répartition serait faite de la même manière que pour les huit millions, mais, chaque débiteur verserait, en amortissement sur les dettes hypothécaires, deuxième et troisième rang, le montant intégral reçu (contrôle à effectuer). La dette hypothécaire serait diminuée d'autant et cependant la garantie resterait la même, d'où assez grande sécurité pour la Confédération. Les banques pourraient ainsi surseoir durant quelques années à la perception des amortissements ordinaires et rendre de signalés services aux agriculteurs, car il ne faut pas oublier que ce sont les dettes hypothécaires en deuxième, troisième, voir même quatrième rang, qui doivent être immédiatement soulagées.

Pour procéder ainsi, il faudrait évidemment le consentement des établissements de crédit. Il en résulterait pour eux une certaine perte et l'inconvénient de tenir deux comptabilités spéciales pour le même compte, à cause du service des intérêts. C'est là, nous n'en doutons pas, que les Caisses Raiffeisen joueront leur rôle moralisateur.

Il semble qu'avec un peu de bonne volonté, ce projet serait réalisable pour les propriétaires; et pourtant, il faut également prévoir l'aide aux fermiers qui eux, n'ont pas de dettes hypothécaires. Pour ces derniers, on pourrait procéder comme pour les huit millions en se basant uniquement sur le cautionnement ou sur certains gages spéciaux.

La question est de toute actualité; l'agriculture suisse traverse une crise aiguë et le paysan endetté réclame impatiemment qu'on lui accorde protection. Les pouvoirs publics compétents agiraient sagement en liquidant sans tarder cette question très complexe il est vrai, mais qui apporterait tant de réconfort à la si sympathique population paysanne.

R. F.

### Assemblée de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Le dimanche 17 mai, près de 90 délégués des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois se sont réunis en assemblée ordinaire dans la belle et vaste salle des Oeuvres, à Courrendlin. Des 27 Caisses qui existent actuellement, 20 s'étaient faites représenter, dont la Caisse locale de Courrendlin par plus de 30 sociétaires.

On remarquait dans cette salle, le portrait de notre regretté pionnier Raiffeiseniste, M. le doyen Traber. Sous l'experte direction de M. Monin, la société de chant locale « La Cécilienne » a offert aux délégués, au cours de la réunion, plusieurs productions qui ont été très goûtées par l'auditoire.

M. Chapatte, l'actif et dévoué président de la Caisse de Courrendlin a souhaité la bienvenue à l'assistance, et a exprimé sa satisfaction de ce que les Raiffeisenistes soient venus si nombreux à Courrendlin, honorant ainsi la Caisse locale et le village tout entier.

M. Membrez (Courtételle) qui préside la Fédération dès le début avec beaucoup de tact et de prévoyance, a ouvert la séance en saluant cordialement les invités et les délégués. Il constata que c'était pour la première fois que le Comité avait choisi comme lieu de réunion, Courrendlin, à l'entrée du Val-Terbi, qui s'est si bien prêté à la diffusion de l'idée Raiffeiseniste. M. Membrez a exprimé sa satisfaction de ce que les délégués aient répondu si nombreux à l'appel du Comité, malgré que l'ordre du jour ne comportât pas de conférence.

Par la lecture du procès-verbal, M. Gignon (Noirmont) a rappelé la réunion de l'an dernier, où des décisions si importantes pour la bonne marche du mouvement Raiffeiseniste jurassien avaient été prises.

Dans son rapport présidentiel, M. Membrez a fait ressortir la bonne et fructueuse activité déployée par les Sections au cours du dernier exercice. Il y a eu quatre nouvelles fondations et le nombre des Caisses jurassiennes est actuellement de 28 dont 26 font partie de la Fédération. La somme totale des bilans est de 2,3 millions de francs (augmentation fr. 500,000); l'effectif des sociétaires s'est majoré de 240 unités et atteint 1286; le nombre des carnets d'épargne a augmenté de 466 et ascende ainsi 2340; les réserves passent de fr. 13,619 à 20,410 francs. Les beaux succès ainsi réalisés doivent constituer un stimulant pour chacun et nous engager à marcher toujours infatigablement dans la voie actuelle en diffusant surtout l'esprit d'épargne qui fait

de réjouissants progrès en Suisse entière. Il appert des données publiées par le Bureau fédéral des statistiques que les dépôts d'épargne en Suisse ont augmenté de 478 millions et atteignent ainsi 4,780 millions; et que les bons de caisse sont aussi en majoration de 450 millions et atteignent 6 milliards 700 millions de fr. Au cours des 25 dernières années, les dépôts dans les établissements financiers ont triplé en passant de 3,600 à 11,500 millions. En 1930, le montant des dépôts par tête de population s'élevait à 2,815 francs contre 1,002 francs en 1906. La réunion de l'année écoulée avait manifesté particulièrement l'attachement du mouvement jurassien à l'Union Suisse. Considérant que l'affermissement intérieur est une des premières nécessités pour la bonne marche et le sain développement du mouvement, le Comité a cru bien faire de réserver la réunion de ce jour entièrement à la discussion de questions pratiques courantes d'administration, questions fiscales, timbres, etc.) M. Membrez commente encore brièvement la crise industrielle et agricole et exprime le vœu qu'au cas où la Confédération mettrait les 100 millions de fr. prévus à la disposition de l'agriculture, les Caisses Raiffeisen puissent aussi servir d'intermédiaire pour la distribution aux débiteurs obérés. M. Membrez rappelle encore la mémoire du doyen Traber qui s'est acquis la reconnaissance de la population rurale suisse et qui compte parmi ses plus grands bienfaiteurs.

L'espoir et la confiance, conclut le rapporteur, sont des phares lumineux sur le chemin de la vie et ils luiront encore et toujours pour nous. Il n'y a point d'été sans orages, et il n'y a aucune œuvre qui n'ait pas ses difficultés à résoudre. Ayons confiance en l'avenir et travaillons infatigablement en nous inspirant de l'exemple de notre grand pionnier Traber dont la Providence protégeait manifestement l'œuvre.

Présentés par M. Marquis (Mervelier), les comptes bouclent par un excédent de fr. 511,90; cette bonne situation de la caisse permet la réduction de la cotisation annuelle de 50 à 40 centimes par membre.

Les Sections de Courrendlin et de Courtételle représenteront la Fédération lors du Congrès annuel d'Interlaken.

En remplacement de M. Ackermann (Bourrignon) démissionnaire, l'assemblée a appelé M. Crevoisier (La Joux), à faire partie du Comité.

Une fois les tractanda ordinaires liquidés, M. Heuberger, secrétaire de l'Union a apporté aux délégués le salut de l'Union et a relevé à cette occasion que le

Jura s'était toujours montré digne de l'appui que la Centrale lui a apporté lors de l'introduction du mouvement. Il en trouve la démonstration dans les chiffres enregistrés au cours des huit dernières années. Le représentant de l'Union fait l'éloge du dévouement des dirigeants dont les efforts ont été couronnés de succès, et en particulier du promoteur, M. l'abbé Montavon (Courroux), et du très actif président M. Membrez.

M. Heuberger fait également ressortir que l'Oberland accuse aussi des progrès réjouissants, de sorte que le canton de Berne compte 47 Caisses avec 2443 sociétaires, 5,1 millions de francs de dépôts, 15,8 millions de francs de roulement, 4374 carnets d'épargne et 33,253 francs de réserves.

Les Caisses sont toutes dans une bonne situation. Maintenant que les Caisses existantes ont prouvé leur vitalité et gagné la confiance, la classe fortunée devrait s'approcher davantage de nos Caisses et travailler avec elles. S'inspirant des constatations faites lors des révisions, M. Heuberger donne encore de judicieux conseils aux délégués et insiste particulièrement en vue d'une bonne couverture des prêts accordés; il faut prendre garde aux affaires industrielles et ne pratiquer l'engagement de bétail que sur du bétail assuré; il convient de se procurer des coffre-forts offrant toutes les garanties requises et prendre bien garde lors des achats d'occasion qui se révèlent presque toujours désavantageux. Lors des inscriptions au Registre du Commerce, il convient aussi de s'adresser directement au préposé et de n'avoir recours aux notaires que pour la simple légalisation des signatures; le coût de l'inscription ne revient ainsi que de 90 à 100 francs, au lieu de fr. 160 à 220, qu'ont dû payer parfois certaines Caisses. Les assemblées générales doivent être bien préparées et dignement tenues et il est bon de prévoir parfois une conférence à l'ordre du jour afin de rendre ces réunions plus instructives. De la propagande constante est nécessaire: propagande personnelle tout d'abord, circulaires, petits comptes-rendus dans la presse ensuite; une bonne administration est également la meilleure réclame en faveur de la Caisse. N'oublions jamais et cultivons toujours particulièrement les principes fondamentaux qui forment la base de notre mouvement, qui sont sa raison d'être et qui assureront seuls son développement et sa prospérité constante. Les Caisses jurassiennes répondent à un vrai besoin de la population rurale, et M. Heuberger leur donne l'assurance de la sympathie toute

particulière de la Centrale Raiffeiseniste Suisse.

Monsieur Heuberger rappelle qu'ensuite d'une intervention de l'Union, le gouvernement bernois laisse les autorités communales entièrement libres de se prononcer sur la question du placement des fonds communaux et pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen. Finalement, le conférencier donne un aperçu général sur la marche de l'Union Suisse en 1930 et constate que de réjouissants progrès ont été réalisés. Il donne enfin un aperçu de ce que sera le Congrès d'Interlaken.

M. l'abbé Montavon, directeur de la Fédération a adressé ensuite à l'assemblée des paroles d'encouragement. Après avoir retracé l'histoire du développement des Caisses, il a mis en relief ce qui différencie ces dernières des Caisses corporatives. Il a exprimé le désir de voir la presse témoigner également de la sympathie à l'égard de notre mouvement.

Dans un excellent discours de clôture, M. le doyen Bourquard a rappelé encore que les bulletins paroissiaux constituaient d'excellents moyens de propagande. Il a fait ressortir la valeur intrinsèque des Caisses Raiffeisen qui cherchent la défense de la propriété privée et rend hommage au promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse, et au grand pape Léon XIII qui, par l'encyclique *rerum novarum*, a si bien tracé le programme pour résoudre la question sociale. C'est cet esprit chrétien qui doit animer toujours plus les Caisses Raiffeisen.

Après avoir adressé encore quelques mots de chaleureux remerciements à tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cette fructueuse réunion, M. Membrez a pu terminer les débats qui ont prouvé une fois de plus que le Jura dispose de chefs actifs, dévoués et avertis. La réunion a montré aussi que les Caisses locales s'appliquent de leur mieux à réaliser l'amélioration de la situation économique, tout en contribuant à faire régner la paix sociale, le bien-être et l'harmonie dans la campagne jurassienne.

## Nouvelles des sections

(Correspondances)

BICHELSEE (Thurgovie).

La première des Caisses Raiffeisen suisses a tenu le 15 mars dernier, sa trentième assemblée générale pour l'approbation des comptes. Après présentation des rapports de circonstance, les comptes et le bilan du trentième exercice ont été approuvés et déchargés et ont été donnés aux organes responsables. Le bilan accuse une augmentation de fr. 103,000 et atteint maintenant fr. 2,302,000; le bénéfice réalisé a été de fr. 8,416 et les réserves ascendent au chiffre de fr. 103,000.

L'ordre du jour prévoyait encore, comme tractandum spécial, un témoignage de gratitude envers M. Joseph Eisenring, qui depuis trente ans, fait partie du Comité de direction de la Caisse. Ce fut l'occasion d'une simple, mais touchante manifestation, qui laissa une profonde impression. Le président M. Rupper donna lecture d'une poésie composée pour la circonstance et M. Bernhard, réviseur, présenta au jubilaire, au nom de l'Union Suisse, ses félicitations et ses vœux, et lui remis en témoignage de reconnaissance, le diplôme pour trente ans d'activité dans le Comité de direction. Dans son toast, le représentant de l'Union fit ressortir que M. Eisenring était le premier à recevoir ce diplôme et qu'il n'y avait ainsi pas de plus bel exemple de long travail dévoué et désintéressé au profit d'une Caisse locale.

L'assemblée adressa encore une pensée de pieuse reconnaissance à la mémoire du curé Traber, qui repose aujourd'hui près de ce presbytère de Bichelsee, qui est devenu le «Rütti» du mouvement Raiffeiseniste suisse.

\*\*\*

#### ONNENS (Fribourg).

Les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de la paroisse d'Onnens se sont réunis le dimanche 1<sup>er</sup> mars, pour l'examen et l'approbation des comptes du premier exercice (neuf mois).

Fondée en mars 1930, cette institution a pris un essor réjouissant et a déjà rendu d'appréciables services. Au 31 décembre, les dépôts d'épargne atteignaient déjà la somme de 44,000 francs; le mouvement d'affaires s'élevait à 178,089 francs.

La réunion fut présidée par M. Yerly; elle laissa à tous, une excellente impression d'ordre, de sérieux et de bon travail. Après lecture du procès-verbal, par M. R. Roulin, le président du Comité de direction et celui du Conseil de surveillance, M. Pythoud, donnèrent connaissance de leur rapport sur l'activité et la marche de la Caisse. M. l'abbé Chanex, le dévoué caissier, souligna l'importance sociale et moralisatrice de la Caisse Raiffeisen, remercia toutes les collaborations qui assurèrent la bonne marche de l'œuvre et termina par la communication de l'élogieux rapport de révision effectuée par le Bureau de St-Gall, dont nous extrayons les quelques considérations suivantes:

Les débuts de la Caisse de Crédit Mutuel de la paroisse d'Onnens sont fort réjouissants. Particulièrement remarquable est le développement de l'épargne. Les capitaux confiés ont servi à accorder des prêts aux sociétaires avec des garanties de tout repos. La première révision effectuée nous permet de déclarer que cette jeune institution est administrée par des hommes compétents et dévoués. Cette Caisse mérite pleinement la confiance des déposants. Nous félicitons vivement les fondateurs et les dirigeants d'avoir mis sur pied cette œuvre sociale.

Le rapide et sûr développement de la jeune Caisse de la paroisse d'Onnens fournit une nouvelle preuve que, s'il est un pays où la coopération du crédit rural est nécessaire, c'est sans contredit le canton de Fribourg.

#### VÉROSSAZ (Valais):

Pendant la dixième année de son existence, notre Société a continué normalement sa marche en avant. Les organes directeurs se sont efforcés de la diriger dans la voie qui lui a été tracée et de la rapprocher du but qu'elle doit atteindre en s'inspirant toujours davantage des idées et des principes du fondateur de ces associations, le père Raiffeisen et de son émule en Suisse, le curé Traber. Nous voudrions aussi que nos membres se pénètrent toujours plus de cet amour désintéressé du prochain, qui devrait être le signe distinctif de tout bon Raiffeiseniste.

A fin 1930, le nombre des sociétaires était de 62. Le roulement d'affaires a été de 189,000 francs contre 151,000 en 1929; il y a donc une augmentation de 38,000 francs. Le bilan ascende au chiffre de fr. 153,000, comportant une augmentation de 18,000 francs sur celui de l'exercice précédent. Ces résultats fort favorables proviennent de façon tangible la vitalité de notre Caisse, son incontestable utilité et les nombreux services qu'elle rend.

Avec l'exercice de 1930, notre Caisse a donc achevé sa dixième année d'existence. La semence jetée parmi nous par M. Puippe en 1921 s'est développée et a prospéré. Si nous jetons un regard en arrière pour juger de l'activité déployée par notre institution et des avantages qu'elle a procurés dans la commune, nous arrivons à des constatations très intéressantes. Si l'on tient compte du bénéfice direct réalisé sur les taux appliqués et du bénéfice accessoire qui découle du fait que les clients peuvent traiter leurs opérations sur place, sans frais de déplacement et sans perte de temps, les avantages que procure notre Caisse au point de vue purement matériel peuvent être certainement estimés à 2 pour cent du chiffre du bilan, annuellement, ce qui ferait donc 16,000 francs environ pour les dix premières années. A ces avantages matériels s'ajoutent les bénéfices d'ordre moral: encouragement à l'épargne, mise en valeur des capacités de travail, de sobriété et d'initiative des sociétaires, etc.

En entrant dans une nouvelle décennie, il convient de nous armer d'un nouveau courage en pensant surtout que notre société a été créée en vue du bien, en vue de procurer un peu de mieux-être à notre population. Nos successeurs béniront certainement le jour où s'est fondée à Vérossaz, cette utile association, et auront une pensée de profonde gratitude pour tous ceux qui furent les ouvriers de la première heure.

\*\*

#### CHOULEX (Genève).

La Caisse de Crédit Mutuel de Choulex a tenu son assemblée générale le mardi 28 avril dernier.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans observation, le président du Comité de direction, et M. le curé, au nom du Conseil de surveillance donnent lecture de leurs rapports. La marche de la Caisse accuse une augmentation générale des affaires par rapport à l'année précédente.

Les dépôts confiés ascendent à la somme de fr. 34,785, et le mouvement des

affaires a été l'an dernier de 72,000 fr.

Les taux ont été modifiés conformément aux cours actuels du marché de l'argent; le taux des prêts sera encore abaissé, grâce à l'avance consentie par l'Etat aux Caisses Raiffeisen.

L'assemblée passe aux élections statutaires: deux membres du Comité de direction et deux membres sortants du Conseil de surveillance sont réélus. M. le curé est confirmé dans ses fonctions de président du Conseil de surveillance et M. J. Rivollet continuera à présider le Comité de direction.

Un de nos membres propose une plus large diffusion du «Messager Raiffeisen»; il désire que tous les membres aient l'occasion de le lire régulièrement et qu'il soit éventuellement distribué à d'autres personnes qu'il pourrait intéresser. Cette proposition est votée par le Comité pour étude.

Le président donne encore divers renseignements concernant la marche des Caisses en général, les progrès réalisés dans le canton par les Caisses de Crédit Mutuel dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

## Tribune libre

### Une ou deux cautions ?

**Demande.** — Lors de sa dernière inspection annuelle, le réviseur de l'Union a particulièrement insisté sur la prescription du règlement qui exige deux cautions pour tous les engagements supérieurs à fr. 500. Nos Comités estiment que les cautions doivent se «peser plutôt que se compter», et qu'une bonne caution présentant une surface financière vaut mieux que deux ou plusieurs cautions sans valeur. Cette manière de voir n'est-elle pas soutenable ?

**Réponse.** — L'intention du réviseur n'était certainement pas de vous proposer de remplacer une bonne caution par «deux ou plusieurs cautions sans valeur» comme vous l'écrivez.

Pour tous les prêts dépassant fr. 500, deux cautions solvables sont de rigueur dit le règlement d'exécution des Caisses Raiffeisen. Il a raison. Cette mesure se justifie absolument, même si une seule des cautions offertes est suffisante momentanément pour couvrir amplement le prêt accordé. Deux points principaux doivent toujours guider les Comités d'une Caisse Raiffeisen lors de l'octroi des prêts et crédits sur cautionnement: sauvegarder d'une part l'intérêt initial de la Caisse, et d'autre part veiller aussi à la défense des intérêts des cautions elles-mêmes. En demandant deux cautions pour tous les engagements de quelque importance, on obtient une répartition plus équitable des risques, ceci principalement dans l'intérêt des cautions. C'est dans ce même ordre d'idées aussi que le règlement de



mande que pour tous les prêts supérieurs à fr. 10,000, le cautionnement soit consolidé par une garantie effective donnée sous forme d'hypothèque.

De cette façon on obtient une meilleure répartition des risques et l'on évite les cautionnements importants qui sont toujours dangereux et capables de compromettre la situation d'une personne.

Sur cette saine base, le cautionnement perd auprès de nos Caisses Raiffeisen ce caractère de danger constant que l'on se plaît parfois à lui attribuer. Il n'est plus un épouvantail, mais devient au contraire un excellent moyen de crédit.

Nous savons qu'il existe dans l'Union des exemples de Caisses affiliées qui, ensuite de l'application rigoureuse de ces excellents principes réglementaires, non seulement n'ont pas perdu un seul sou durant 20, 30 ans d'activité, mais n'ont jamais dû même faire appel à une caution.

\*\*

#### Renouvellement d'un acte de cautionnement

**Demande.** — Jusqu'à 1929, lors de l'application de la loi sur le timbre (loi valaisanne) lorsqu'une caution était à

remplacer, une nouvelle cédule était simplement stipulée. Mais maintenant qu'il faut payer des frais d'enregistrement assez élevés, voulant éviter si possible des frais inutiles, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer comment nous devons procéder.

Il en est de même pour les comptes hypothécaires: quelle est la mention à adopter pour que la nouvelle caution reprenne tous les engagements de la caution précédente.

**Réponse.** — En cas de renouvellement d'un cautionnement donné primitivement dans un acte hypothécaire ou dans un acte ordinaire sous seing-privé (cédule ou acte de crédit en compte-courant), il suffit de faire signer simplement un nouvel acte de cautionnement séparé (formulaire N° 43a que livre l'Union). L'acte original étant déjà timbré, il n'est pas nécessaire, aux termes de la loi valaisanne sur le timbre, d'estampiller le nouvel acte de cautionnement.

A cette occasion, nous rappelons encore qu'en cas de renouvellement d'un acte de cautionnement, il est toujours rigoureusement nécessaire de faire signer le nouvel acte par toutes les cautions restant engagées. Le nouvel acte de cautionnement constitué doit remplacer complètement et annuler ainsi l'ancien.

## Nos morts

Nous avons appris avec un vif regret, la mort survenue le 17 avril 1931, de Monsieur Siméon COQUOZ député suppléant au Grand Conseil, et ancien président de la commune d'Evionnaz (Valais), qui fut caissier de la Caisse Raiffeisen de cette localité.

La Caisse d'Evionnaz perd en M. Coquoz, un caissier très dévoué et un bon Raiffeiseniste, qui par ses qualités, aurait certainement pu encore contribuer beaucoup au développement de cette institution.

Nous présentons à la famille affligée, ainsi qu'à la Caisse d'Evionnaz, l'hommage de notre sincère condoléance.

## Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand

Les Caisses de la Fédération qui ont l'intention d'envoyer des délégués au Congrès de l'Union, à Interlaken, sont priées de bien vouloir en aviser M. A. Puipe, à Sierre, jusqu'au 15 juin.

*Editeur responsable:*

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.

### Etat des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1930 (classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Roulement Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	136	273,696.64	860,547.40	10,441.19
Appenzell R. I.	1	37	191,464.75	888,901.25	235.20
Argovie	60	5,682	31,916,223.67	64,899,577.54	668,227.03
Bâle campagne	11	1,602	7,227,629.82	17,232,143.97	299,533.74
Berne	47	2,443	5,157,909.28	15,888,296.04	33,253.49
Fribourg	54	4,221	22,555,322.37	42,099,674.34	861,139.82
Genève	10	235	525,270.21	1,301,477.61	1,462.27
Glaris	1	40	61,798.25	219,018.15	10.60
Grisons	7	520	2,214,049.93	6,008,423.17	54,330.31
Lucerne	17	1,627	8,478,988.59	21,927,477.73	277,903.95
Neuchâtel	1	23	27,030.95	93,923.22	8.53
Nidwald	2	155	1,375,083.81	3,118,867.11	34,518.16
Saint-Gall	66	8,805	80,946,109.98	208,510,512.71	2,425,393.92
Schaffhouse	1	155	1,230,057.94	1,756,051.87	30,949.18
Schwytz	12	1,455	6,619,672.78	16,499,501.96	183,090.11
Soleure	51	4,494	30,263,865.56	40,142,133.62	945,272.—
Tessin	1	60	195,186.35	597,576.80	4,760.90
Thurgovie	25	3,014	32,133,157.59	81,202,479.74	829,830.76
Uri	6	345	898,037.30	2,862,527.35	21,364.87
Valais	95	6,676	16,510,014.14	34,200,569.55	338,033.42
Vaud	41	3,245	17,286,443.69	47,927,090.20	579,243.19
Zurich	5	278	992,984.53	2,919,550.35	22,324.—
1930	516	45,278	267,084,998.13	611,156,321.68	7,621,326.64
1929	488	42,574	239,361,569.26	543,568,502.59	6,826,676.20
Augm. en 1930	28	2,704	27,723,428.87	67,587,819.09	794,650.44

Total des dépôts d'épargne 1930 = Fr. 126,174,533.38 1929 = Fr. 112,273,807.18  
 Nombre des déposants . . 1930 = 132,470 1929 = 121,558  
 Moyenne par carnet. . . 1930 = Fr. 952.50 1929 = Fr. 923.60